

Organisent

المسابقة الوطنية
الأولى للفتوغرافية
LE 1^{er} CONCOURS
NATIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE

في بلاد
الزيتون
Au Pays
de l'Olivier

Date limite d'envois
15/03/2021

E-mail: photolive20@gmail.com

Web: www.samglobaldz.com

Zoom sur le Pays de l'Olivier

«L'Olivier, notre patrimoine»

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS « *Au pays de l'olivier* »

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Dans le cadre des journées dédiées à l'olivier « **ZOOM sur le Pays de l'Olivier** » SAM GLOBAL & L'OLIVIER MAGAZINE lancent un concours photos intitulé « **Au pays de l'Olivier** ». Le Concours se déroulera du 15 Novembre 2020 au 15 Mars 2021.

En plus de récompenser et de valoriser le travail artistique réalisé par le photographe, ce concours vise à contribuer à la préservation de ce patrimoine millénaire et au développement de l'oléiculture en Algérie.

ARTICLE 2 - THÉMATIQUE

Thématique du concours : « **Au pays de l'olivier** »

Objectif : **Mettre en scène ou utiliser l'olivier ou l'un de ses produits** (olivier, oliveraie, olives, cueillette, huilerie traditionnelle, outils et ustensiles, jarres et amphores à huile, etc).

Pour plus de précisions, écrire à : photolive20@gmail.com

Les photos doivent être originales et artistiques.

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est libre et gratuit. Il est ouvert à tous, amateurs et professionnels, amoureux de l'olivier et de la nature en général. **Pour les mineurs (moins de 18 ans), une autorisation du tuteur est obligatoire (voir Fiche de participation).**

Sont exclus du concours les organisateurs du concours et leurs familles, les membres du jury et leurs familles et les représentants des sponsors du concours « *Au pays de l'olivier* ».

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les personnes participant au concours doivent être les auteurs des photos soumises et déclarent, par leur participation, disposer de tous les droits de reproduction, diffusion et communication associés aux photos transmises, y compris pour le cas où elles sont retenues pour l'exposition.

ARTICLE 5 : RECEPTION DES PHOTOGRAPHIES

5.1 Date limite de dépôt des photographies :

Les photographies devront parvenir à **Monsieur le président du jury** sur la boîte mail : photolive20@gmail.com au plus tard le **15 Mars 2021**.

5.2 Nombre de photographies par candidat.

Les participants peuvent envoyer jusqu'à deux (02) photographies, au maximum. Une présentation brève doit accompagner chaque photo (thème, lieu précis et date de prise de la photo).

ARTICLE 6 : SELECTION DES PHOTOGRAPHIES

6.1 Les organisateurs s'assureront avant diffusion que les photographies répondent aux critères ci-dessous définis :

Format : TIF, JPEG (non compressé)

Résolution : 300 Dpi - Poids minimum : 3 Mo

6.2 IMPORTANT : Ne seront pas retenues les photos :

- Les photos au format carré. Les photos retouchées numériquement et dont le style s'éloigne de la pratique de la photo (ex : effet fusain, effet aquarelle...);
- Les photos transmises après la date limite ou ne respectant pas le thème ;
- Les photos représentant une ou plusieurs personnes identifiables sans que ne soient joints les autorisations de diffusion de celles-ci ;
- Les photos portant atteinte à la dignité, aux bonnes mœurs et à l'ordre public
- Les photos prises en dehors du territoire algérien.

ARTICLE 7 - COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de photographes professionnels, de journalistes et hommes de culture. Les photos seront évaluées par le jury sur leur valeur technique et artistique, leur originalité et le respect du thème.

Les décisions du jury sont sans appel. Elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours ni réclamation.

ARTICLE 8 - EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Nul ne pourra contester la décision des organisateurs et/ou du Jury.

ARTICLE 9 – REMISE DES PRIX

Une attestation de participation sera remise à chaque photographe dont la ou les photos ont été retenues par le Jury pour l'exposition.

- Des dotations seront remises aux 03 meilleures photos déclarées par le Jury.
- Un prix intitulé « Coup de cœur du jury » sera attribué à une photo retenue pour l'exposition mais non lauréat parmi les 03 premiers prix.
- Un prix intitulé « Coup de cœur du public » sera attribué à une photo retenue par le public pendant l'exposition.
- Les prix offerts ne seront ni échangeables ni remboursables.

Les organisateurs se réservent la possibilité de remplacer les prix annoncés par d'autres prix d'égale valeur.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être recherchée ni engagée concernant tout incident qui pourrait survenir du fait de l'utilisation du prix gagné.

ARTICLE 10 - ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants du concours seront avertis par email et/ou par téléphone.

Un mois après la cérémonie de remise des prix, les gagnants qui n'auront pas réclamé leur prix en perdront automatiquement le bénéfice.

Ces lots resteront la propriété de la société organisatrice du Concours-photos « Au pays de l'olivier ».

ARTICLE 11 - EXPOSITION

Sauf changement de dernière minute, l'exposition des photos retenues par le Jury se déroulera du 25 au 29 Mai 2021 au Palais de la culture Moufdi Zakaria, Alger.

ARTICLE 12 - REMISE DES PRIX

Sauf changement de dernière minute, l'exposition des photos retenues par le Jury se déroulera du 25 au 29 Mai 2021 au Palais de la culture Moufdi Zakaria, Alger.

ARTICLE 13 - PROPRIÉTÉ ET DROIT À L'IMAGE

13.1 : Chaque participant doit déclarer être l'auteur de la photographie soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il cède son droit d'auteur et renonce à l'intégralité de ses droits sur celle-ci sous réserve de citation de l'auteur à chaque utilisation par la société organisatrice du concours « Au pays de l'olivier ».

13.2 : Toutes photos remises – y compris celles qui n’auront pas été sélectionnées – ne pourront plus faire l’objet d’une quelconque réclamation. Ces photos doivent être libres de droit.

Elles pourront être exploitées par la société organisatrice du concours « Au pays de l’olivier » à des fins de promotion.

13.3 : La société organisatrice du concours « Au pays de l’olivier » se réserve le droit d’utiliser toutes les photos envoyées dans le cadre du concours-photos « Au pays de l’olivier » pour toute campagne publicitaire, promotionnelle ou rédactionnelle, et ce, sur tout support médiatique et par tous moyens de communication, notamment livre, revue, catalogue, affiche, CD-Rom, DVD, site internet, réseaux sociaux et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

13.4 : La société organisatrice du concours « Au pays de l’olivier » a l’obligation, à chaque diffusion de ces photos, d’indiquer le nom et prénom de son auteur, l’année et le lieu de la prise de vue et éventuellement le prix gagné lors du concours-photos « Au pays de l’olivier ».

13.5 : Les photos utilisées à des fins promotionnelles n’engendreront aucune forme de rémunération.

ARTICLE 14 - RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu’il s’agisse d’une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d’annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 15 - OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l’acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l’annulation de la candidature.



A RENSEIGNER ET TRANSMETTRE AVEC LES PHOTOS A : photolive20@gmail.com

DATE LIMITE ENVOI : 15 mars 2021 A MINUIT

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTOS « Au pays de l'olivier »

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél mobile :

Email :

Pour les mineurs (moins de 18 ans), ajouter Nom et Prénom du Tuteur :

.....

né(e) le à

-Déclare participer au concours-photos « Au pays de l'olivier » et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

-Déclare ne pas être membre de la société organisatrice du concours-photos « Au pays de l'olivier » ou de leur famille, ni un membre du jury ou de leur famille.

-Déclare posséder tous les droits d'auteur de mes photographies et déclare les céder à la société organisatrice.

-Déclare assurer que mes photographies respectent les critères techniques demandés.

Liste des photos présentées (minimum 1 et maximum 2) *

N°..... : Titre :

N°..... : Titre :

J'ai lu et déclare accepter le règlement du concours.

Je certifie sur l'honneur être l'auteur des photos que j'envoie.

A..... Le.....

Signature

A RENSEIGNER ET TRANSMETTRE AVEC LES PHOTOS A : photolive20@gmail.com
DATE LIMITE ENVOI : 15 mars 2021 A MINUIT

Annexe - Règlement du Concours photo « Au pays de l'olivier »
CESSION DES DROITS A L'IMAGE

Je soussigné(e) (Nom Prénom).....
Né(e) le à

* Pour les mineurs (moins de 18 ans), ajouter Nom et Prénom du Tuteur :
.....
Né(e) le à

Concède gracieusement, à la Sarl SAM GLOBAL le droit d'exploiter les photos transmises pour le concours-photos « Au Pays de l'Olivier », pour toute campagne publicitaire, promotionnelle ou rédactionnelle et ce sur tout support et par tous moyens de communication, notamment livre, revue, catalogue, affiche, CD-Rom, DVD, site internet, réseaux sociaux et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

Ce droit d'exploitation inclut le droit de capter, fixer, reproduire et diffuser mes photos. Ce droit est concédé pour une durée de 15 ans, renouvelable tacitement, dans le monde entier.

La présente concession de mes photos est consentie à titre gratuit.

Par conséquent, je renonce expressément à percevoir une quelconque rémunération du fait de l'exploitation des photos transmises pour le concours photos « Au Pays de l'Olivier » à la Sarl SAM GLOBAL & L'Olivier Magazine ou tous tiers agissant pour son compte.

Fait à, le.....

Signature
(Du tuteur pour les moins de 18 ans)